

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D181-2

Séance du 23 septembre 2010 - Convocation du 15 septembre 2010
Compte rendu affiché le 1^{er} octobre 2010

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, Mme GOYON, M. VALETTE, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle ROGER, M. FODDIS, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

M. AUROY par M. BUFFARD, M. CLARET par M. RACHAS, Mlle FERNANDES par Mlle ROGER, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	28
Exprimés	23

Objet : Réorganisation et modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle la première phase de réorganisation qu'il a lancée depuis le début du mandat avec une structure par pôles de compétences. Avec de grands projets à mettre en place et l'évolution rapide de l'environnement des collectivités territoriales qui nécessite un niveau d'expertise plus important, une deuxième phase est envisagée.

Celle-ci consiste à organiser l'équipe de direction autour du poste de Directeur Général des Services et d'un Directeur de Cabinet, dont la création de poste est proposée.

La nomination d'un Directeur de Cabinet est conforme à la législation sur les collaborateurs de Cabinet (décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 modifié par le décret n°2005-618 du 30 mai 2005). Cette proposition a été soumise au Comité Technique Paritaire qui a émis un avis favorable le 3 septembre 2010.

Le tableau des effectifs est modifié ainsi pour les deux postes :

Situation actuelle	Nouvelle situation au 01/10/2010
Directeur Général des Services : 1	Directeur Général des Services : 1
Collaborateur de Cabinet : 0	Collaborateur de Cabinet : 1

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions) :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- VU le décret n°87-1004 du 16 décembre 1987, relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales, modifié par le décret n°2005-618 du 30 mai 2005 portant modification de certaines dispositions relatives aux collaborateurs des autorités territoriales,
- VU l'avis du Comité Technique Paritaire,
- **APPROUVE la création d'un emploi de collaborateur de cabinet telle que présentée et la modification du tableau des effectifs,**
- **DIT que les crédits nécessaires à l'application de la présente décision sont prévus au Budget Primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville, le 23 septembre 2010
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 01/10/2010
- Publication ou affichage le 01/10/2010
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 1^{er} octobre 2010

